



En fonction de l'avancement des soins un professionnel des urgences vous accompagnera auprès de votre proche. Un badge obligatoire vous sera remis à l'accueil. Vous pourrez rester auprès de lui pendant sa prise en charge.

Vous êtes autorisés à rester si votre étiquette accompagnant est verte sinon merci de limiter votre temps de présence à 30 min maximum afin de prendre des nouvelles ou déposer des affaires.

Nous vous demandons d'être patient, les résultats de biologie et d'examens complémentaires prennent un certain temps.

Vous pouvez à tout moment sortir des urgences en suivant la signalétique. Néanmoins vous ne pourrez pas revenir sans être accompagné.

Merci de limiter vos déplacements.

Un seul accompagnant est autorisé auprès du patient. Le badge est obligatoire pour rentrer dans le service.

Merci dans tous les cas de bien vouloir rester auprès de votre famille dans la salle d'examen porte fermée.

Afin de faciliter les échanges téléphoniques avec le personnel des urgences, nous vous demandons de désigner une personne référente de confiance qui pourra relayer les informations et rester auprès du patient lors de sa prise en charge. Un badge spécifique autocollant lui sera remis pour l'identifier auprès des soignants.



Vous pouvez joindre le service des urgences tout au long de la prise en charge pour prendre des nouvelles.

Néanmoins, pour des raisons de confidentialité, aucun renseignement d'ordre médical ne pourra vous être donné par téléphone.



Service des Urgences
02 98 96 62 19

www.ghbs.bzh



Réalisation : GHBS - DCPPRU Communication - Mars 2023

Service des Urgences
Hôpital de la Villeneuve
QUIMPERLÉ

Document d'accueil



Madame, Monsieur,

Un membre de votre famille vient d'arriver dans le service des urgences du GHBS de Quimperlé.

Ce service a pour mission la prise en charge des urgences médicales, chirurgicales et psychologiques.

Les patients chirurgicaux sont transférés secondairement sur l'hôpital du Scorff de Lorient.

Cette plaquette d'information est destinée à faciliter votre visite.



Vous êtes accueilli par la secrétaire et/ou l'infirmier(e) qui vont vous renseigner dans un premier temps sur les délais ou l'évolution de la prise en charge de votre proche.

Si nécessaire, ils vous demanderont de bien vouloir mettre à jour les coordonnées et de compléter les documents administratifs.

En fonction du problème de santé du membre de votre famille, il a été orienté soit en salle d'attente, soit vers le secteur de soins adapté à sa pathologie.

FILIÈRE LONGUE

FILIÈRE AMBULATOIRE

DÉCHOCAGE - SAUV



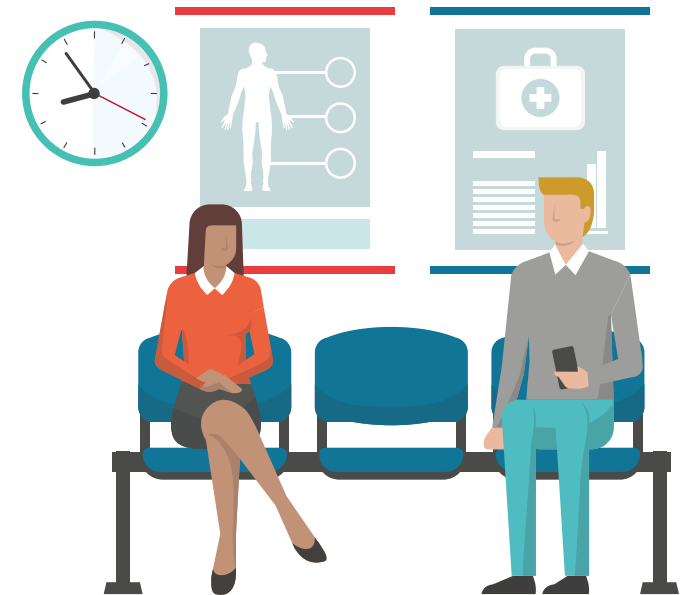
Service d'Accueil des Urgences Vitales

Les visites seront autorisées au cas par cas en fonction du nombre de patients présents et des soins en cours, plusieurs patients pouvant être pris en charge en même temps dans ce secteur.

CENTRE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE

CMP

Si un membre de votre famille est hospitalisé à la suite de sa consultation dans ce secteur vous pourrez lui rendre visite après l'autorisation de l'équipe du CMP.



Bien conscients des possibles délais d'attente, nous vous informons que nous mettons tout en œuvre pour les réduire.

Cette attente peut être due à :

- > Des urgences vitales mobilisant le personnel soignant et médical,
- > Un besoin d'avis spécialisé ou d'un examen complémentaire,
- > L'affluence de patients,
- > La disponibilité des lits d'hospitalisation.